

Les déboires de Martine 75 ans continuent, obligée de vivre avec son squatteur !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 28 novembre 2020



Je vous avais parlé de Martine Garofalo de Rochefort-du-Gard.

<https://resistancerepublicaine.com/2020/11/21/dans-la-rue-a-75-ans-car-un-squatteur-occupe-sa-maison-une-france-legale-qui-meprise-les-honnetes-gens/>

Qui peut prétendre que sa situation s'est réellement améliorée, [la voilà contrainte de vivre avec son squatteur comme le rapporte actu17.fr](#) !

**« On ne peut pas faire expulser la personne.
Je devrais donc cohabiter avec lui ! »**

.../... « *C'est passé en justice. Je peux réintégrer l'appartement du haut mais avec la trêve hivernale, on ne peut pas faire expulser la personne. Je devrais donc cohabiter avec lui* !* », souffle la retraitée, qui refuse d'habiter chez elle avec son squatteur. Cette dernière a écrit au préfet, au ministre de la Justice et même à Emmanuel Macron **[NDLR Ce qui n'est pas nouveau, mais autant**

pisser dans un violon résume ce que j'en pense] .

** : Imaginez que sa sécurité est assurée avec tout cela !*

Récemment, la situation de la septuagénaire a été évoquée dans l'émission « Envoyé Spécial » sur *France 2*, ce qui lui a permis d'obtenir une importante visibilité*. Le député LREM de l'Hérault, Patrick Vignal, est venu à la rencontre de la victime. Il a participé à une réunion à la mairie avec d'autres élus. Plusieurs députés ont ensuite décidé d'écrire une tribune pour la faire cosigner par des parlementaires, dans le but de pouvoir faire évoluer la loi.

** : Où faut-il en arriver, ce qui encore ne change pas grand chose !*

Une intervention avec un conciliateur de justice a été planifiée afin que Martine Garofalo puisse retrouver sa maison et qu'une solution soit trouvée pour le locataire (le pôvre) précise le quotidien régional.

Grâce à la Licra qui nous a réclamé plus de 5000 euros de « dédommagements » à elle alloués par le tribunal et qui, en sus, a fait appel en cassation d'un procès que j'avais pourtant gagné, nous devons prendre un avocat de cassation, ce qui coûte plus de 5000 euros également... Soit plus de 10 000 euros à régler en un mois !

Merci à tous ceux qui le peuvent de nous donner un petit coup de pouce pour faire face aux frais de justice, pour ne pas succomber au harcèlement judiciaire. Nous devons faire appel, aller en cassation, à la CEDH... pour ne pas laisser s'installer des jurisprudences terribles pour les Résistants à l'islamisation. Un procureur a même demandé de la prison ferme contre moi ; il nous faut, plus que jamais, nous battre, avec tous les moyens possibles, pour éviter les condamnations répétées susceptibles de mener à la prison et, pour cela, il

faut, plus que jamais pouvoir payer des avocats, faire appel en cassation...

Merci à tous ceux qui le peuvent sans se serrer la ceinture, bien évidemment.

Pour nous aider, merci d'envoyer soit un chèque à l'ordre de Résistance républicaine, à Résistance républicaine, 101 avenue du général Leclerc, 75685 Paris Cedex 14 ou bien de faire un don via PayPal ou votre carte bleue.

<https://resistancerepublicaine.com/don/>

Merci à tous.

Christine Tasin